



Schweizerische  
Gesellschaft für Geschichte  
Société suisse d'histoire  
Società svizzera di storia  
Societad svizra d'istorgia

**DDS**  
**dodis.ch**

Diplomatische Dokumente der Schweiz  
Documents Diplomatiques Suisses  
Documenti Diplomatici Svizzeri  
Diplomatic Documents of Switzerland



Rechtsquellenstiftung  
Fondation des sources du droit  
Fondazione per le fonti giuridiche

des Schweizerischen Juristenvereins  
de la Société suisse des juristes  
della Società svizzera dei giuristi

SCHWEIZERISCHER JURISTENVEREIN  
SOCIÉTÉ SUISSE DES JURISTES  
SOCIETÀ SVIZZERA DEI GIURISTI

Termes-clé de la rencontre des 7 et 8 novembre 2014 à l'Université de Zurich « Les éditions : pourquoi ? comment ? combien ? La situation des éditions de sources historiques en Suisse à l'ère numérique ».

Dans ce document, le département « Recherche fondamentale » de la SSH propose une nomenclature des termes essentiels du champ de l'édition des sources. L'accent est mis sur l'édition de sources médiévales et modernes. La liste des termes et les explications qui l'accompagnent ne sont pas définitives, mais cherchent au contraire à susciter le débat. A l'avenir, la commission souhaite s'engager dans la définition de normes et de standards.

## **Edition**

Principales rubriques à traiter :

### **- Données descriptives (Métadonnées)**

Saisir les données descriptives de manière uniformisée (cotes, dates [contenu et forme], contenu [résumé introductif et analyse], lieu de conservation, support, format, état de conservation [restaurations comprises], langue, scribe, modes d'authentification [sceaux, seings manuels de notaires], notes et ajouts [notices dorsales, notes de chancellerie, d'enregistrement, d'archivage etc]. etc.).

### **- Caractéristiques diplomatiques et tradition documentaire**

Décrire la nature du document, par ex. brouillon ou minute, original, expédition authentique, copie, copie authentique (vidimus), copie de copie, copie d'érudit, faux (pseudo original, acte falsifié, forgerie, acte douteux, etc.), extrait, traduction, facsimilé, notice d'inventaire etc. Les critères du choix de la (ou des) version(s) retenues pour l'édition sont explicités.

### **- Publications**

Fournir les références des registres, des éventuelles éditions antérieures, et des mentions dans la littérature historique.

### **- Critique textuelle**

Exposer toutes les règles de transcription et d'édition employées, afin que le lecteur sache ce qu'il a sous les yeux.

Documenter toutes les variantes et étapes du texte, mais aussi son état de conservation, en commentant les lacunes et les passages illisibles. Commenter les passages incompréhensibles en faisant appel aux dictionnaires spécialisés et à la bibliographie.

### **- Commentaire/appréciation**

Situer de manière critique la source.

Situer son contenu dans son contexte politique, ecclésiastique, social, juridique et économique ainsi que dans le débat scientifique actuel.

Eclaircir le mode de transmission (surtout en cas de transmissions multiples), de conservation et d'archivage (position du document dans un fonds d'archives, datation, classification etc.).

Mettre en lumière les relations avec d'autres sources à l'aide de références croisées.

### **- Notes historiques et index**

Personnes (avec identification)

Localités, régions et lieudits (localisation, identification)

Matières/sujets (avec utilisation de normes standardisées)

Glossaire

Il est souhaitable de se conformer aux standards et aux bases de données normalisées (par exemple GND, Gemeinsame Normdatei de la Bibliothèque nationale d'Allemagne, ou le VIAF, Fichier d'autorité international virtuel).<sup>1</sup>

### **- Critères de constitution du corpus édité**

Date(s), période

Espace

Thème

Type de source (Typologie)

Institution de conservation

Langue

### **- Facsimilé**

Recto et verso, avec échelle. Les sceaux sont reproduits avec leurs détails.

## **Forme de l'édition**

### **- Analogique**

Edition imprimée traditionnelle, achevée, sous forme de livre.

### **- Numérisée (rétro-numérisée ou électronique)<sup>2</sup>**

Edition imprimée traditionnelle, rétro-numérisée (scannée) et mise à disposition sur Internet.

Elle offre l'avantage de pouvoir être complétée, améliorée et élargie (retours de lecteurs signalant des erreurs)

### **- Numérique ou digitale**

---

<sup>1</sup> Le groupe de travail « Normes et standards pour les ressources électroniques en histoire » du Département « Recherche fondamentale » de la Société suisse d'histoire, créé le 15 septembre 2016, a pour mission d'améliorer l'accès aux ressources et aux informations historiques, aux données de la recherche etc.

<sup>2</sup> Patrick Sahle appelle « éditions électroniques » les éditions numérisées, car elles peuvent être « reproduites sous forme typographique ». Patrick Sahle, « Vom editorischen Fachwissen zur digitalen Edition : Der Editionsprozess zwischen Quellenbeschreibung und Benutzeroberfläche », dans *Fundus – Forum für Geschichte und ihre Quellen* (<http://www.fundus.d-r.de>), p. 79 ss.

Conçue comme numérique, avec facsimilés des sources ; les informations ne peuvent pas toutes être publiées sous forme d'un livre.  
Elle peut être complétée, améliorée et élargie (retours signalant des erreurs).

### **Regeste**

Comme pour une édition, transmission et provenance sont mises en lumière.

- Regeste sommaire/regeste archivistique/regeste sous forme de titre.

Il résume le contenu de manière aussi précise que possible : les noms principaux, les informations essentielles.

Il ne sert pas à situer la source dans le débat scientifique, mais à informer sur le contenu. Il n'est pas nécessaire de distinguer les originaux des copies. Il est plus rapide et peut donc couvrir de plus grands ensembles documentaires. Il se rapproche des notices descriptives des archivistes.

- Regeste complet = regeste

Il fournit toutes les informations sur les noms et les matières traitées et exige un gros investissement. Proche de la recherche fondamentale et de l'édition de sources.

### **Transcription**

Transcription ou copie lettre à lettre d'une source manuscrite, sans contextualisation.

### **Traduction**

Une source est traduite dans une langue vivante actuelle et est donc sujette à interprétation.

### **Description documentaire**

Instrument de recherche / systèmes d'information des centres d'archives.

### **Facsimilés, corpus de reproductions**

L'accent est mis sur les reproductions (facsimilés), sur les caractères externes d'une source.

L'information additionnelle sert surtout à identifier la source ; son contenu peut être identifié mais son analyse n'est pas au centre du propos.

### **Repères bibliographiques**

- Christine Nougaret et Elisabeth Parinet, avec la collaboration de Florence Clavaud, *L'édition critique des textes contemporains, XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ecole nationale des chartes, 2015 (coll. *Les manuels de l'Ecole des chartes*).
- Francesco Roberg, „Findbuch – Regest – Edition – Abbildung. Zur archivischen Erschliessung von Urkunden“, dans *Der Archivar. Zeitschrift für Archivwesen* 64, cahier 2, mai 2011, p. 174-180.
- *Vocabulaire international de la diplomatie*, éd. par Maria Milagros Cárcel Orti, Valencia, 1997 (2<sup>e</sup> ed.) (version électronique de Georg Vogeler : <http://www.cei.lmu.de/VID/>).